

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA MEUSE  
ARRONDISSEMENT DE COMMERCY  
COMMUNE DE LEROUVILLE**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 13 DÉCEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le treize décembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de Lérrouville, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain VIZOT, Maire.

Date de convocation : 2 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

**Présents** : Messieurs VIZOT Alain, HUMBERT Jean-Claude, SOMEIL Michel, LEFRANC Jean-Marc, LAFAT Thierry, CALLY Justin et MOHAMED Patrick ; Mesdames BRUNO Patricia, BOUILLAGUET Catherine, OUGER Edith, SILVA Evelyne, PORTEU Brigitte CHARROIS Mélanie et VELSCH Christine.

**Absents excusés** : Madame CAREZ Jessica

**Absents excusés ayant donné procuration** :

**Secrétaire de séance** : Madame PORTEU Brigitte

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Délibération n°58** : Tarification des services communaux 2025.

**Délibération n°59** : Tarification de la location des salles communales 2025.

**Délibération n°60** : Tarification de la location du matériel communal 2025.

**Délibération n°61** : Tarification des concessions de cimetière 2025.

**Délibération n°62** : Tarification eau et assainissement 2025.

**Délibération n°63** : Choix d'un bureau d'études : Villages d'avenir.

**Délibération n°64** : Retrait de la délibération n°48/2024.

Le Maire,  
Alain VIZOT



La secrétaire de séance,  
Brigitte PORTEU



**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA MEUSE  
ARRONDISSEMENT DE COMMERCY  
COMMUNE DE LEROUVILLE**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 13 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le treize décembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de Léroville, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain VIZOT, Maire.

Date de convocation : 2 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

**Présents** : Messieurs VIZOT Alain, HUMBERT Jean-Claude, SOMEIL Michel, LAFAT Thierry, CALLY Justin, LEFRANC Jean-Marc et MOHAMED Patrick ; Mesdames OUGER Edith, SILVA Evelyne, BRUNO Patricia, VELSCH Christine, BOUILLAGUET Catherine, PORTEU Brigitte et CHARROIS Mélanie.

**Absents excusés** : Madame CAREZ Jessica.

**Absents excusés ayant donné procuration** :

**Secrétaire de séance** : Madame PORTEU Brigitte.

-----

**ORDRE DU JOUR :**

- Tarifs 2025 services communaux,
- Tarifs 2025 location des salles communales,
- Tarifs 2025 location de matériel,
- Tarifs 2025 concessions de cimetière,
- Tarifs 2025 eau et de l'assainissement,
- Choix d'un bureau d'études : Villages d'avenir,
- Retrait de la délibération n°48/2024,
- Affaires diverses,
- Informations.

❖ **Désignation d'un secrétaire de séance**

Brigitte PORTEU est élue secrétaire de séance

❖ **Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal**

Le précédent procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents

❖ **Démission d'un conseiller municipal : installation d'un conseiller municipal**

Monsieur le Maire rappelle que, par courrier en date du 6 novembre 2024, Monsieur ROQUÉ Yanick l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal à compter du même jour.

Conformément à l'article L 2121-4 du code général des collectivités territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le Préfet de la Meuse en a été informé.

Conformément à l'article L 270 du code électoral, Monsieur CALLY Justin, suivant immédiat sur la liste Unis dans l'action pour Lérrouville dont il faisait parti lors des dernières élections municipales, est installé en qualité de conseiller municipal.

Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du conseil municipal.

- **Délibération n°58/2024 Tarification des services communaux 2025**

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le prix des différents services communaux 2025.

- **Délibération n°59/2024 Tarification de la location des salles communales 2025**

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le prix de la location des salles communales pour 2025.

- **Délibération n°60/2024 Tarification de la location du matériel communal 2025**

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le prix de la location du matériel communal pour 2025.

- **Délibération 61/2024 Tarification des concessions de cimetières 2025**

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le prix de la location des concessions de cimetières pour 2025.

- **Délibération 62/2024 Tarification eau et assainissement 2025**

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le prix des services d'eau et d'assainissement pour 2025.

- **Délibération 63/2024 Choix d'un bureau d'études : Villages d'avenir**

La commune de Lérrouville souhaite engager une étude de faisabilité portant sur l'installation de panneaux photovoltaïques à des fins d'autoconsommation collective patrimoniale.

Il y a donc nécessité de recruter un cabinet en charge de conduire cette étude et d'assister la commune dans la mise en œuvre de ce projet.

Une consultation publique (par mail) a eu lieu du 18 novembre au 5 décembre 2024. 5 cabinets ont été sollicités et 2 ont fait un retour.

Après analyse des offres par la cheffe de projet villages d'avenir de la Préfecture de la Meuse, Mme LEGROS Nathalie, la proposition de Enercoop Nord Est est la mieux disante pour un montant total de 16 623,19 € HT ( 8 769,71 € HT pour la tranche ferme « étude de faisabilité » et 7 853,48 € HT pour la tranche conditionnelle « AMO »).

Le conseil municipal retient à l'unanimité le cabinet Enercoop Nord Est pour conduire l'étude de faisabilité et l'assister dans la mise en œuvre du projet.

- **Délibération 64/2024 Retrait de la délibération n°48/2024**

À la suite d'observations de la préfecture concernant la délibération n°48/2024 (numérotation d'une maison), il s'avère que le conseil municipal n'est pas compétent et que cette procédure doit faire l'objet d'un arrêté du maire.

Le conseil municipal décide à l'unanimité du retrait de la délibération n°48/2024.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

RAS

La séance est levée à 18H55

Le Maire,

Alain VIZOT



La secrétaire de séance,

Brigitte PORTEU

